

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS  
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

**4 MARS 2019**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis tenue le 4 mars 2019 à 20h00 à la salle du Conseil située au 1, 1<sup>ère</sup> avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents : Guy Bernatchez, maire  
Mark Boucher, conseiller au poste # 1  
Dany Bergeron, conseiller au poste # 2  
Sylvie Mercier, conseillère au poste # 3  
Stéphane Cleary, conseiller au poste # 4  
Claude Bélanger, conseiller au poste # 5  
Renaud Robinson, conseiller au poste # 6

Tous formants quorum, sous la présidence de monsieur Guy Bernatchez, maire.

Sont également présentes:  
Suzanne Roy, d.g. et secrétaire-trésorière  
Diane Gaumont, secrétaire-trésorière adjointe

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux :
  - a. Séance ordinaire du 4 février 2019
  - b. Séance extraordinaire du 18 février 2019
4. Acceptation des dépenses
5. Croix-Rouge – Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés
6. Appel d'offres sur invitation pour l'installation des compteurs d'eau
7. RIRL-2018-804 – Réfection de la route de l'Église Gros-Morne – Phase II
  - a. Octroi du contrat conditionnel à l'aide financière
  - b. Estimé de travaux
8. Représentants au C.A. de la Résidence St-Maxime
9. Village Relais – Résolution d'appui pour les démarches de la Fédération
10. Comité Zip Gaspésie – Formation et sensibilisation – Plantes exotiques envahissantes
11. URLS-GIM – Renouvellement de l'adhésion
12. Demandes diverses :
  - a. Relais pour la Vie – Chantal Minville
  - b. URLS-GIM – Finale régionale de Secondaire en spectacle – demande de commandite
13. Rapport des représentants municipaux aux différents comités
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

**041-03-2019 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Renaud Robinson,  
Appuyé par Dany Bergeron,  
et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

L'ensemble des membres du Conseil municipal renonce au délai de 72 heures (C.M.- art. 148) en ce qui concerne le sujet 7. RIRL- 2018-804 puisque l'ouverture des soumissions s'est déroulée ce jour 4 mars à 11h00. Le sujet est exceptionnel en considérant qu'un estimé corrigé doit être transmis au MTQ au plus tard le 15 mars sous peine de rejet du projet de réfection de la route de l'Église-GM, phase II –RIRL-2017-804.  
Proposition adoptée.

**042-03-2019 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu les procès-verbaux suivants :  
Séance ordinaire du 4 février 2019  
Séance extraordinaire du 18 février 2019

Sur proposition de Sylvie Mercier,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE les procès-verbaux soient adoptés tel que rédigés.  
Proposition adoptée.

**043-03-2019 ACCEPTATION DES DÉPENSES**

Sur proposition de Dany Bergeron,  
Appuyée de Claude Bélanger,  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les listes de dépenses suivantes :

Comptes à payer pour un total général de	59 358,38 \$
Paiements par dépôt direct, pour un total général de	39 613,96 \$
Comptes payés, pour un total général de	44 709,02 \$

Présentées aux membres du Conseil lors de la préséance.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

**044-03-2019 CROIX-ROUGE – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRES**

Considérant que la Croix Rouge Canadienne – Québec offre à la Municipalité de renouveler l'entente de service aux sinistrés pour une période de 3 ans ;

Considérant que la Municipalité doit s'en s'engager à verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente (0,17\$ par habitant) ;

Sur proposition de Stéphane Cleary,  
Appuyée de Renaud Robinson,  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise le renouvellement de l'entente de "Services aux sinistrés" avec la Société canadienne de la Croix-Rouge – division du Québec ;

Que le maire Guy Bernatchez et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Suzanne Roy, soient autorisés à signer l'entente de Services aux sinistrés pour et au nom de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis.

Proposition adoptée.

**045-03-2019 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'INSTALLATION DES COMPTEURS D'EAU**

Attendu que dans le cadre de la Stratégie québécoise de l'eau potable, la municipalité doit faire installer à ses frais 20 compteurs dans les immeubles résidentiels et 25 compteurs d'eau dans les ICI ciblés ;

Considérant que le règlement sur la gestion contractuelle permet d'accorder un contrat de gré à gré ;

Considérant qu'un appel d'offres sur invitation auprès de firmes spécialisés en plomberie permettrait l'obtention d'un prix concurrentiel ;

Sur proposition de Sylvie Mercier,  
Appuyée de Renaud Robinson,  
Il est résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis procède par appel d'offres sur invitation auprès de 2 fournisseurs de la région.

Proposition adoptée.

**046-03-2019 RIRL 2018-804 – RÉFECTION DE LA ROUTE DE L'ÉGLISE – GROS-MORNE – PHASE II – ADJUDICATION DU CONTRAT CONDITIONNEL À L'APPROBATION DE L'AIDE FINANCIÈRE ET DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

Considérant que, suite à la clôture de l'appel d'offres 18560-1, 1 seule (1) soumission a été déposée :

✓ Les Entreprises Mont-Sterling inc. 575 608,64 \$

Considérant la recommandation, suite à l'analyse de conformité des soumissions préparée par Marc-Antoine Babin, ingénieur, ARPO groupe-conseil, de poursuivre et procéder à l'attribution du contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

En conséquence,  
Sur proposition de Renaud Robinson,  
Appuyée de Claude Bélanger,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis décrète les travaux de Réfection de la Route de l'Église - Secteur Gros-Morne et octroi le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Entreprises Mont-Sterling inc. pour un montant de 575 608,64 \$, incluant les taxes applicables conditionnellement :

- **à l'obtention de l'aide financière du Ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL), Volet – Redressement des infrastructures routières locales – Route de l'Église GM – Phase II – Projet RIRL-2018-804**
- **à l'approbation d'un Règlement d'emprunt par le MAMH**

Proposition adoptée.

**047-03-2019 RIRL 2018-804 – RÉFECTION DE LA ROUTE DE L'ÉGLISE – GROS-MORNE – PHASE II – ESTIMÉ DE TRAVAUX**

Considérant la résolution 046-03-2019 octroyant le contrat de Réfection de la Route de l'Église-secteur Gros-Morne, Projet RIRL-2018-804 ;

Considérant que le contrat est conditionnel à l'approbation du MTQ et d'un règlement d'emprunt par le MAMH ;

Sur proposition de Stéphane Cleary,  
Appuyée de Dany Bergeron,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis confirme son intention de réaliser les travaux en 2019;

QUE la source de calcul de l'aide financière soit le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenue pour un montant total de 575 608,64 \$ \$;

QUE la part d'aide financière du MTQ soit financé par un règlement d'emprunt et la part des travaux par la Municipalité soit payé à même le fonds d'investissement Éolien.

Proposition adoptée.

**048-03-2019 REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉSIDENCE ST-MAXIME**

Considérant que le Comité stratégique de la Résidence St-Maxime avait pour mandat de mettre en place les conditions gagnantes afin d'assurer la pérennité de la ressource;

Considérant que deux professionnels reconnus pour leur expertise clinique, fonctionnelle administrative et organisationnelle ont été délégués à cette fin par le CISSS;

Considérant que les recommandations déposées au Comité stratégique de la Résidence St-Maxime comprennent, entre autres, la formation d'un conseil d'administration de 5 membres actuels et nouveaux pour permettre une meilleure représentativité de la Communauté tels que spécifiés aux règlements généraux;

Pour ces raisons,  
Sur proposition de Sylvie Mercier,  
Appuyée de Claude Bélanger,  
Il est résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis mandate Guy Bernatchez, maire, à titre de représentant du Conseil municipal au conseil d'administration de la Résidence Saint-Maxime.

Proposition adoptée.

**049-03-2019 VILLAGE RELAIS – APPUI POUR LES DÉMARCHES DE LA FÉDÉRATION**

*Considérant* que le Programme Village-relais a été lancé en 2006 et qu'il compte 41 municipalités accréditées à ce jour;

*Considérant* que le Programme vise deux grands objectifs qui sont de contrer les effets de la fatigue au volant en offrant des lieux d'arrêt sécuritaire et de contribuer au développement local des municipalités accréditées;

*Considérant* que le Programme s'inscrit parfaitement dans la *Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022* et de son ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

*Considérant* que l'entente qui lie les municipalités accréditées et le ministère des Transports est composée d'engagements des deux parties et que la mise en œuvre et la réussite de ce Programme ne peuvent se faire sans la participation pleine et entière des Villages-relais avec leurs commerçants et celle du Ministre des Transports;

*Considérant* que les Villages-relais se sont dotés d'une Fédération pour les représenter auprès des différents partenaires gouvernementaux;

*Considérant* que le Programme Villages-relais génère des économies substantielles au ministère des Transports en termes d'immobilisation et d'exploitation par rapport aux autres éléments formant les parcs routiers;

*Considérant* la nécessité de promouvoir le Programme Village-relais pour être mieux connu du grand public et ainsi en assurer pleinement son rôle;

*Considérant* qu'au cours des 10 dernières années, le réseau a bénéficié de seulement 3 grandes campagnes de promotion, soit de 2012 à 2014;

*Considérant* les différences significatives qui existent entre les municipalités accréditées, tant au niveau de la population (de 270 à 10,000 de population), qu'au niveau des moyens dont elles disposent pour honorer leur engagement de Village-relais et qu'elles doivent respecter une charte qualité en offrant plusieurs services de base l'année durant;

*Considérant* que toutes les municipalités investissent et réalisent chaque année des travaux d'amélioration des aménagements afin de rendre les lieux

publics plus accessibles et sécuritaires;

*Considérant* que par leur engagement pour la sécurité routière, les Villages-relais seraient en droit de s'attendre à une meilleure reconnaissance passant par le biais de programmes gouvernementaux ayant pour objectif de les assister au maintien de leur rôle qui offre davantage de services qu'un parc routier.

Sur proposition de Dany Bergeron,  
Appuyée de Stéphane Cleary,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis demande au député Méganne Perry-Mélançon de la circonscription de Gaspé et au Ministre des Transports, monsieur François Bonnardel, de soutenir les Villages-relais et leurs préoccupations préalablement mentionnées qui sont notamment d'obtenir une campagne de promotion d'envergure pour mieux faire connaître les services du réseau et l'obtention d'un soutien du ministère des Transports et des ministères partenaires, Tourisme et Affaires municipales et de l'Habitation pour la réalisation de projets permettant aux Villages-relais de jouer pleinement leur rôle en matière de lieu d'arrêt sécuritaire pour les usagers de la route.

Proposition adoptée.

**050-03-2019 COMITÉ ZIP GASPÉSIE - "FORMATION ET SENSIBILISATION DES VILLES ET MUNICIPALITÉS DE LA GASPÉSIE SUR LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE ET AUX ENJEUX QU'ELLES REPRÉSENTENT" – APPUI ET ENGAGEMENT**

CONSIDÉRANT les menaces causées par les plantes exotiques envahissantes sur la biodiversité et les milieux naturels de la région ainsi que sur plusieurs entreprises et activités;

CONSIDÉRANT la nécessité pour une lutte efficace contre les plantes exotiques envahissantes de reconnaître les différentes espèces présentes sur le territoire et de savoir comment réagir et qui contacter pour chacune;

CONSIDÉRANT le projet de sensibilisation et de formation des équipes de travaux publics des municipalités Gaspésiennes aux plantes exotiques envahissantes déposé par le Comité ZIP Gaspésie;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Sylvie Mercier,  
Appuyé de Mark Boucher,  
Et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis appuie le projet déposé par le Comité ZIP Gaspésie qui aura comme principal objectif de former les équipes de travaux publics des municipalités Gaspésiennes, incluant la nôtre, pour qu'ils deviennent la première ligne de surveillance dans la lutte contre les plantes exotiques envahissantes. Les équipes de travaux publics se verront ainsi formées à reconnaître les plantes et sauront comment réagir à leur contact.

Proposition adoptée

**051-03-2019 URLS-GIM – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION**

Sur proposition de Renaud Robinson,  
Appuyé de Stéphane Cleary,  
Il est résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis adhère à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie - Iles-de-la-Madeleine;

QU'elle délègue les personnes suivantes pour la représenter à l'assemblée générale de l'Unité régionale loisir et sport :

- 1 – Sylvie Mercier
- 2 – Claude Bélanger

QU'elle autorise l'adhésion au montant de 127 \$.  
Proposition adoptée.

**052-03-2019 DEMANDE DE COMMANDITE – Société Canadienne pour le cancer – RELAIS POUR LA VIE**

Sur proposition de Stéphane Cleary,  
Appuyée de Claude Bélanger,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise la location de la salle municipale à titre gratuit pour l'activité déjeuner/brunch qui se tiendra au Centre Judes Drouin au profit de la *Société Canadienne pour le cancer – Relais pour la vie* organisée par Chantal Minville et son équipe.

**053-03-2019 URLS-GIM – Finale régionale de SECONDAIRE EN SPECTACLE**

Sur proposition de Renaud Robinson,  
Appuyé de Sylvie Mercier,  
Il est résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise une commandite de 50 \$ dans le cadre de l'activité Secondaire en spectacle organisée par l'URLS-GIM.  
Proposition adoptée.

**054-03-2019 ÉCOLE SAINT-MAXIME – DEMANDE DE BOURSE D'ETUDES**

Sur proposition de Sylvie Mercier,  
Appuyée de Stéphane Cleary,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis attribue une bourse d'étude au montant de 300 \$ à un(e) étudiant(e) finissant de l'année 2019 du 5<sup>e</sup> secondaire de l'École Saint-Maxime et résidant sur le territoire de notre municipalité.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution au poste 02 1000970.  
Proposition adoptée

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**055-03-2019 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de Dany Bergeron,  
Appuyée de Stéphane Cleary,  
Il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

\_\_\_\_\_  
Guy Bernatchez, maire

\_\_\_\_\_  
Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.

Je, Guy Bernatchez, maire, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Guy Bernatchez, maire